



Ajaccio, le 22 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel au don de masques et de matériel de protection

En complément de la stratégie nationale de gestion et d'utilisation des masques de protection mise en place par le gouvernement dans le cadre de l'épidémie Covid-19, Franck Robine, Préfet de Corse et Marie-Hélène Lecenne, directrice de l'agence régionale de santé de Corse poursuivent leur mobilisation pour recenser de manière coordonnée les stocks de masques (type FFP2 et/ou chirurgicaux) ainsi que le matériel de protection (combinaisons jetables, lunettes de protection, charlottes, blouses, gants...) pouvant être mis à disposition des autorités publiques dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Les entreprises et les particuliers disposant d'un stock significatif (plus de 50) sont invités à se faire connaître auprès de l'ARS de Corse en envoyant un email à l'adresse : ars-corse-affaires-generales@ars.sante.fr. Un lieu de dépôt sécurisé leur sera indiqué.

Toute personne qui possède un stock inférieur à 50 unités (y compris périmés) est invitée à les déposer dans une pharmacie, auprès d'un médecin ou infirmier libéral, ou dans l'établissement de santé le plus proche.